

# X. Y. ZEP

## BULLETIN DU CENTRE ALAIN SAVARY

octobre 1999 (4 numéros par an)

n° 6

### SOMMAIRE

#### Éditorial

#### Zoom

Lire et écrire avec des écrivains

Une expérience de 30 ans sur toute une ville

#### Recherche

Le premier appel à coopération du Centre Alain Savary

#### Ressources

Les ZEP et les REP sur les sites Internet des académies

#### Brèves

- Dernières publications
- Actes
- Revues
- Colloques

#### Dossier

Sur les «contrats» en éducation  
Contrat éducatif local et Contrat de réussite

APRÈS la redéfinition de la carte des écoles et établissements faisant l'objet d'un classement en zone ou en réseau d'éducation prioritaire, l'heure est à l'élaboration et à la mise en œuvre des « Contrats de réussite » dont les orientations ont été définies par la circulaire du 28 janvier 1999.

Un peu partout, du niveau national au niveau local, de multiples initiatives, réunions, stages et actions de formation ont mis au centre de leur réflexion les questions que cette notion nouvelle et, plus largement, la démarche contractuelle en éducation, posent à l'institution, aux équipes et à chacun des acteurs du système éducatif.

De fait, cette notion et cette démarche ne vont pas de soi et suscitent parfois chez ceux qui sont chargés de leur mise en œuvre des interrogations et des doutes, voire des réticences, auxquels il serait dangereux de ne pas accorder suffisamment d'attention. Le souci d'aboutir à la rédaction conclusive et à la signature des Contrats de réussite ne doit pas l'emporter sur la nécessité du travail collectif indispensable à la fois pour affiner les éléments de diagnostic et de « traitement » des difficultés et problèmes auxquels tous sont confrontés et de ceux sur lesquels chacun peut intervenir à partir de son domaine propre de compétence et de responsabilité, et pour faire que ce travail d'analyse et de réflexion pour l'action soit le plus large et le plus efficace possible.

Souvenons-nous, en effet, que les enquêtes par questionnaire menées, dans le cadre de la relance des ZEP, par la Direction de la programmation et du développement, avaient montré qu'environ un tiers des enseignants de collège ZEP déclaraient, en février 1998, n'avoir pas connaissance du projet de la ZEP dans laquelle ils exerçaient, que près de la moitié disait ne pas avoir contribué à son élaboration, et que, si 62 % d'entre eux pensaient que le projet ZEP était le résultat d'une réflexion collective, ce n'était le cas que d'une petite moitié (48 %) de leurs collègues enseignants du primaire exerçant en ZEP<sup>1</sup>. Certes ces proportions sont plus favorables que celles qui concernent les projets d'école ou les projets d'établissement hors ZEP, mais elles désignent néanmoins l'importance du travail nécessaire pour que le Contrat de réussite soit un « plus » par rapport au projet de zone.

Ce travail et les engagements qui doivent s'en suivre ne sauraient évidemment, sauf à vider la notion de contrat de toute signification, être à la charge des seuls enseignants ou des seuls « acteurs de terrain ». Ils doivent mobiliser, faire dialoguer et s'interroger des domaines de compétence et des niveaux de responsabilité divers à chacune des phases de la démarche : diagnostic et élaboration, rédaction et signature, suivi et accompagnement, évaluation et régulation.

Plus généralement, c'est l'ensemble de la démarche contractuelle en éducation et dans la conduite des politiques publiques qui nous a semblé devoir faire l'objet d'une problématisation qui en déploie les différentes dimensions et qui en interroge les enjeux et les risques. Tel est l'objet du dossier central de cette sixième livraison d'*X. Y. ZEP* dont nous souhaitons qu'il contribue à nourrir la réflexion de chacun.

Jean-Yves ROCHEX  
Université Paris VIII

1. Cf. la Note d'information de la DPD n° 98-16, « Travailler en ZEP », et « Enseigner dans les collèges en ZEP. Le point de vue des principaux et des enseignants début 1998 », *Les Dossiers d'Éducation et Formations*, n° 109, juin 1999.

